



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 19 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le dix-neuf du mois d'OCTOBRE

Membres en exercice :	29
Membres présents :	21
Procurations :	7
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	13/10/2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. TOUCHE C. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. JOURDAN E. ODDOU S. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. CLEMENT JL. SEBANI S. FERAUD S. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

M. PERARD Franck.	à	M. SPAGNOU Daniel
Mme PELOUX Nicole	à	M. CLARES Patrick
M. BRUNET Michel	à	M. TEMPLIER Jean-Pierre
Mme GARCIN Françoise	à	M. LAUGIER Nicolas
Mme LOUVION Cécilia	à	Mme PAYAN Léa
M. MUNS Anthony	à	Mme REYNIER Christine
M. PICHON Hugo	à	M. COCOUL Bernard

ABSENTS EXCUSÉ : JAFFRE S.

Mme Léa PAYAN est élue secrétaire de séance.

2023-10-10-SF

OBJET : SUBVENTIONS 2023 - ASSOCIATION DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES (AMAV)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-06-02-SG en date du 16 mai 2023, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur d'une participation au financement d'un poste d'intervenant social dans le cadre du dispositif global de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Par avenant n°2 du 30/06/2023 la commune de Sisteron s'est engagée à participer au co-financement, à hauteur de 3.546,15 €, d'un intervenant social au sein de la Direction départementale de la Sécurité publique et du Groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute-Provence pour la médiation, l'assistance et l'aide aux victimes d'infractions.

Le recrutement de cet intervenant est fait via l'Association de Médiation et d'Aide aux victimes 84-07-04 porteuse de cette action interministérielle (Intérieur et Justice) ; à cet effet l'AMAV 84-07-04 a déposé un dossier de demande de subvention pour solliciter la participation contractuelle de la commune de Sisteron pour l'année 2023 à concurrence de 3.546,15 €.

Le Conseil Municipal, alloue pour l'année 2023 la subvention suivante :

N°	ORGANISME	Normale
354	AMAV	3.546,15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 28 voix POUR

ALLOUE une subvention normale de 3.546,15 € à l'ASSOCIATION DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES

DIT que les crédits sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU